



Statut EURL et somme restante

Par **lulu1996**, le **02/01/2018 à 17:24**

Bonjour, pour ma future entreprise je souhaite choisir le statut EURL. En revanche j'aimerais savoir selon mon calcul provisoire la somme restante. En effet avec la loi sapin 2016 en choisissant le statut EURL je peux bénéficier du régime micro entrepreneur. J'aimerais donc savoir pour un chiffre d'affaire de 45000 euros et un bénéfice de 12000 euros combien dois je reverser et combien me reste t'il ? merci d'avance, cordialement,

Par **Visiteur**, le **02/01/2018 à 21:35**

BSR, Qu'appeler vous somme restante, alors que vous évoquée un bénéfice de 12000€ ? Si votre bénéfice est net après impôt, il faut savoir que la fiscalité est à regarder de près, car vous avez le choix entre :
• le réel (simplifié ou normal),
• le micro-fiscal (ou régime de la micro-entreprise),
• le micro-social avec option pour le versement libératoire de l'impôt sur le revenu (réservé aux auto-entrepreneurs).

Par **lulu1996**, le **02/01/2018 à 21:45**

tout d'abord merci pour votre réponse. J'ai calculé le bénéfice avec un reversement de cotisation à hauteur de 33%. Je ne suis pas sûr d'avoir le bon calcul. J'aimerais donc savoir avec un chiffre d'affaire de 45000 euros et 15960 euros de bénéfice brut il me reste dans la poche ? merci d'avance,